

CONFÉRENCE SUR L'ÉCONOMIE DES AÉROPORTS ET DES SERVICES DE NAVIGATION AÉRIENNE

(Montréal, 19 – 28 juin 2000)

ORDRE DU JOUR

1. **Situation économique des aéroports, des fournisseurs de services de navigation aérienne et leurs relations financières avec les transporteurs aériens et les autres usagers**

Vue d'ensemble de la propriété et du contrôle (y compris investissements transnationaux et propriété/gestion d'entités multiples, alliances), de la structure financière et organisationnelle de la fourniture des aéroports et des services de navigation aérienne, et de la situation financière des fournisseurs par rapport à celle des transporteurs aériens et des autres usagers.

2. **Questions organisationnelles**

Commercialisation, y compris participation privée (privatisation et concessions), obligations des entités autonomes, méthodes de réglementation des redevances, d'établissement des normes de performance et de suivi des performances (y compris besoins en données), entreprises de coopération ou coentreprises internationales (sur le plan des finances, de l'exploitation et/ou de la perception de redevances), y compris le financement collectif, et concepts connexes visés au Chapitre XV de la *Convention relative à l'aviation civile internationale* et dans la Résolution A16-10 de l'Assemblée.

3. **Questions de financement**

Évaluation des besoins, des sources, de la capacité et des mécanismes y compris des partenariats publics/privés; besoins au stade préparatoire, y compris pratiques saines et transparentes en matière de comptabilité et de recouvrement des coûts, planification économique, analyse coûts/avantages, notamment pour ce qui est de l'environnement, et élaboration de bilans de rentabilité.

4. **Déterminants de la réglementation économique des aéroports et des services de navigation aérienne**

Examen du rôle de l'État, obligations internationales y compris celles qui découlent des articles 15 et 28 de la *Convention relative à l'aviation civile internationale* (Doc 7300/7), forme des mécanismes de réglementation et aspects tels que les suivants: protection contre les abus de monopole surtout lorsqu'il s'agit d'intérêts privés, non-discrimination, champ d'application des

Note: Les questions qui intéressent plus particulièrement les aéroports ou les services de navigation aérienne seront examinées séparément au titre des différents points de l'ordre du jour, à l'issue du débat sur les questions d'intérêt commun.

redevances d'usage, équité en matière de recouvrement des coûts, concurrence dans la fourniture de services (y compris, dans le cas des aéroports, des services d'escale), consultation des usagers et arbitrage des différends. Une attention particulière sera accordée dans ce contexte aux contraintes de capacité et à la question de l'attribution de créneaux.

5. **Politique de l'OACI**

Large évaluation et développement des principes énoncés dans les *Déclarations du Conseil aux États contractants sur les redevances d'aéroport et de services de navigation aérienne* (Doc 9082/5), portant sur les points suivants:

5.1 **Statut, structure et forme de la politique de l'OACI**

Clarté, précision et forme de présentation des *Déclarations*; diffusion et application des principes énoncés dans les *Déclarations*; nécessité de transparence et de publication de la politique et des pratiques relatives aux redevances d'aéroport et de services de navigation aérienne dans les États; opportunité corrélative de recevoir et de diffuser des renseignements sur l'application des *Déclarations* (y compris la possibilité de les présenter, en tout ou en partie, en tant que normes ou pratiques recommandées).

5.2 **Éléments à examiner en ce qui concerne la politique de l'OACI**

Grands principes tels que les suivants: non-discrimination, assiette des redevances, imputation des coûts, systèmes de redevances y compris l'aspect devises, et consultation des usagers, notamment à la lumière des faits nouveaux en matière, par exemple, de tarification au coût marginal, de préfinancement de projets au moyen de redevances, de recouvrement des coûts du GNSS, de coûts des services de recherches et de sauvetage assurés par les militaires, et d'incidence des changements organisationnels, distinction étant faite, au besoin, entre:

5.2.1 **Principes relatifs aux redevances d'aéroport**

Redevances spécifiquement aéroportuaires, telles que les redevances d'atterrissage, de stationnement, de services de passagers, de sûreté et de bruit, et développement des recettes extra-aéronautiques et pertinence de celles-ci dans la détermination des redevances de trafic aérien.

5.2.2 **Principes relatifs aux redevances des services de navigation aérienne**

Redevances spécifiques aux services de navigation aérienne, telles que les redevances pour le contrôle de route et les redevances de contrôle d'approche et d'aérodrome.

6. **Conseils et assistance de la part de l'OACI**

Examen de la pertinence des activités et des documents tels que les manuels et circulaires, programmes d'ateliers et de séminaires, assistance en matière d'analyse des coûts/avantages, d'élaboration de bilans de rentabilité, de recherche de financement, de programmes coopératifs pour le recouvrement des coûts, la facturation et la perception, et aussi de coopération avec d'autres organisations.